

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Délibération : **N° 2019-12-149**
OBJET : **BILAN SELA**
Nomenclature : **2.1.6**

En exercice : 29 membres

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 149 -
ANNEXE Bilan SELA.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Par délibération n°2018-12-146 du 17 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le protocole de fin de convention publique d'aménagement de la Zac de Vireloup déterminant les modalités de la substitution de la commune dans les droits et obligations de LAD SELA, la liquidation foncière et financière de l'opération, la détermination du bilan de clôture et le calcul du solde de l'opération, la fixation du délai dans lequel les acquisitions des terrains non commercialisés devront être réalisées, leur prix payé et le solde versé.

Les actes notariés ont été signés le 21 mars 2019.

Vu l'article 6.3 du protocole de fin de convention,

Vu l'article 22 de la convention publique d'aménagement de la Zac de Vireloup approuvée par délibération du 3 décembre 2004,

Il convient aujourd'hui d'approuver le bilan final et définitif de clôture transmis par LAD SELA, annexé à la présente délibération.

Ce bilan reprend les postes de recettes et dépenses identifiés dans le CRAC.

Le résultat comptable de l'opération est d'un montant de 717 002.67€

Conformément à l'article 25-1-3 de la convention d'aménagement de la Zac de Vireloup, le solde d'exploitation étant positif, LAD SELA est débitrice de son montant à titre de participation.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191216-2019-12-149-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Ainsi, LAD SELA versera à la commune la somme de 717 002.67€.

Vu la présentation faite en commission Ressources le 03 décembre 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le bilan final et définitif de clôture transmis par LAD SELA et annexé à la présente

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191216-2019-12-149-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019